FERNAND CHOTARD

1879 à 1917

Fernand CHOTARD en 1916

FERNAND CHOTARD

« Mort pour la France »

Né le 12 novembre 1879, à Saint Christophe en Champagne, de Louis Auguste Chotard et Octavie Lahaye, Fernand (Edouard, Ernest) Chotard est devenu instituteur en 1899 à Clermont Créans puis à Lammay en 1901 et à Lavernat en 1911.

Fernand Chotard est arrivé à Chassillé comme instituteur en juillet 1912 avec sa femme, Marie Anne, elle aussi, institutrice, et leurs deux enfants : Jane et Fernand.

En plus de sa charge d'enseignant, Fernand Chotard a été secrétaire de Mairie à Chassillé. L'abbé Calendini, curé de Chassillé à l'époque, dira de lui : « ils'attire l'estime des habitants qui reconnaissent son tact, son savoir et sa serviabilité ».

Bien qu'ayant été réformé en 1900 pour myopie double, Fernand Chotard est reconnu apte au service armé par le conseil de révision de 1914. Il est rappelé sous les drapeaux le 19 mars 1915 comme seconde classe.

Ayant eu à Chassillé, dans son bureau, un poste de télégraphie sans fil, sa connaissance de la TSF le désigne pour occuper un poste de signaleur.

Le 24 juillet 1917, Fernand Chotard rejoint le 54e Bataillon de tirailleurs Sénégalais qui participait à la troisième bataille d'Ypres dans les plaines de Flandres en Belgique où sont utilisés pour la première fois les terribles gaz meurtriers. Le champ de bataille se situe à une trentaine de kilomètres au Nord de Lille. C'est l'armée anglaise qui est à l'attaque et qui paiera le plus lourd tribut avec 250 000 tués. Il y aura aussi 4 000 Canadiens et 8 500 Français tués et près de 40 000 disparus dont on n'a pas retrouvé les corps perdus à jamais dans la boue des tranchées et des trous d'obus. En face, les Allemands auront 260 000 morts…

Fernand Chotard est tué à l'ennemi le 28 octobre 1917, vers huit heures du matin, sur le champ de bataille, en service dans un poste de radio, au lieu-dit Langewade, à une douzaine de kilomètres au Nord d'Ypres.

Décoré de la croix de guerre avec étoile d'argent, sa citation à l'ordre de la division est :

« Soldat ayant une haute conception du devoir. Particulièrement brave ; tué dans un poste de radiotélégraphie avancé très important, alors qu'après 24 heures de dures fatigues, il était encore volontaire pour assurer un service délicat, demandant beaucoup de tension d'esprit et de courage ».

* *

Sa fille, Jane, alors âgée de 12 ans et demi, dira à ses enfants avoir tourné en rond dans la cour de l'école pendant toute la journée, lorsqu'elle en reçu la nouvelle. Quelques mois plus tard, Jane écrira, à l'insu de tous, à la Reine de Belgique pour lui demander les photos qu'elle avait prise de son Papa après avoir distribué des cigarettes aux soldats lors d'une permission. La Reine fit répondre qu'elle se souvenait avec émotion de ses instants et envoya les photos. Et à chaque veille de Toussaint, un officier d'ordonnance la maison du Roi vint déposer une gerbe sur la tombe de Fernand Chotard sur le lieu de bataille à la ferme des Trois Chemins, en Belgique.

Carte postale d'une tranchée à Langewade

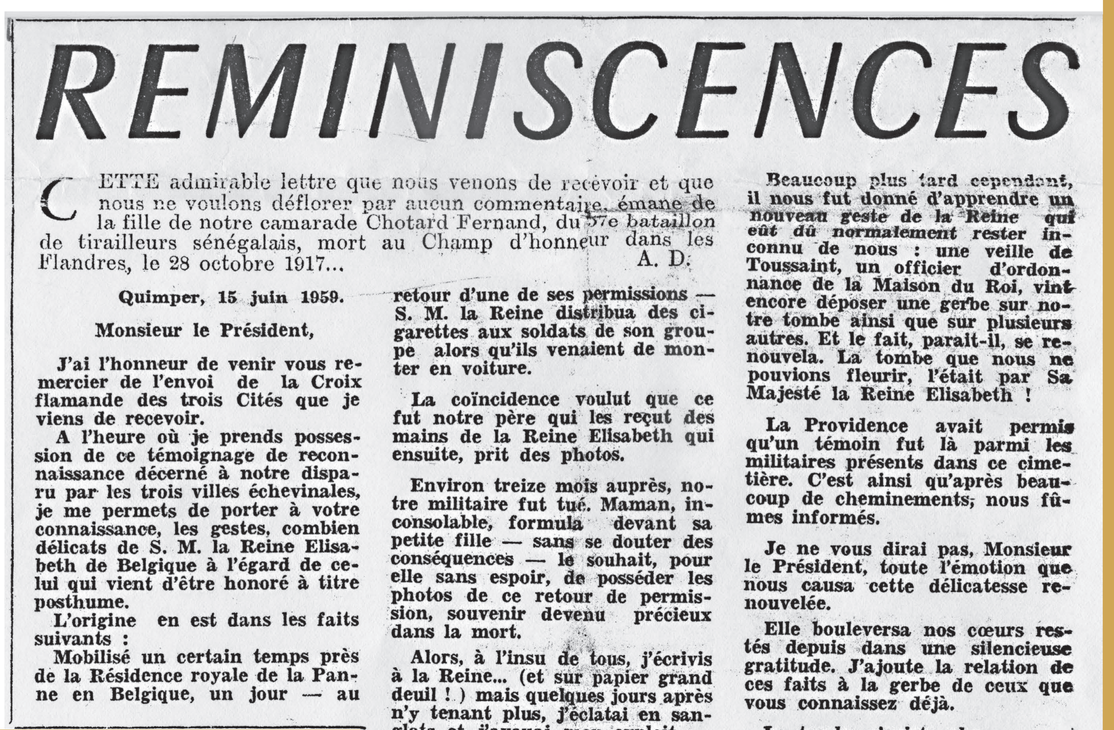

REMINISCENCES

CETTE admirable lettre que nous venons de recevoir et que nous ne voulons déflorer par aucun commentaire, émane de la fille de notre camarade Chotard Fernand, du 57e bataillon de tirailleurs sénégalais, mort au Champ d'honneur dans les Flandres, le 28 octobre 1917...

A. D.

Quimper, 15 juin 1959.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de venir vous remercier de l'envoi de la Croix flamande des trois Cités que je viens de recevoir.

A l'heure où je prends possession de ce témoignage de reconnaissance décerné à notre disparu par les trois villes échevinales, je me permets de porter à votre connaissance, les gestes, combien délicats de S. M. la Reine Elisabeth de Belgique à l'égard de celui qui vient d'être honoré à titre posthume.

L'origine en est dans les faits suivants :

Mobilisé un certain temps près de la Résidence royale de la Panne en Belgique, un jour — au retour d'une de ses permissions — S. M. la Reine distribua des cigarettes aux soldats de son groupe alors qu'ils venaient de monter en voiture.

La coïncidence voulut que ce fut notre père qui les reçut des mains de la Reine Elisabeth qui ensuite, prit des photos.

Environ treize mois auprès, notre militaire fut tué. Maman, inconsolable, formula devant sa petite fille — sans se douter des conséquences — le souhait, pour elle sans espoir, de posséder les photos de ce retour de permission, souvenir devenu précieux dans la mort.

Alors, à l'insu de tous, j'écrivis à la Reine... (et sur papier grand deuil !) mais quelques jours après n'y tenant plus, j'éclatai en sanglots et j'avouai mon exploit.

Maman, ébahie, me consola de son mieux. A trois semaines de là, je reçus une réponse dont je vous livre copie :

G. Q. G., 29 mars 1918,

« Chère Enfant,

« Sa Majesté la Reine a bien reçu votre tendre lettre et en a été très touchée.

« Elle s'est rappelé avec émotion l'instant de la photographie de l'omnibus, prise sur la route de la Panne à Coxyde où se trouvait votre cher Papa, parmi beaucoup de soldats, permissionnaires de France.

« Sa Majesté me charge de vous envoyer les deux photos ci-jointes, qui vous permettront sans doute, de retrouver la physionomie du cher regretté.

« La Reine m'a envoyé porter quelques fleurs sur la tombe, à la ferme des Trois-Chemins, et je puis vous certifier que la petite tombe est très bien entretenue et que les braves camarades français continuent leur pieux soins aux glorieux Morts pour la Patrie dans ce coin de territoire belge inviolé.

« Recevez, chère Enfant, l'expression de mes sentiments les plus empressés.

Beaucoup plus tard cependant, il nous fut donné d'apprendre un nouveau geste de la Reine qui eût dû normalement rester inconnu de nous : une veille de Toussaint, un officier d'ordonnance de la Maison du Roi, vint encore déposer une gerbe sur notre tombe ainsi que sur plusieurs autres. Et le fait, parait-il, se renouvela. La tombe que nous ne pouvions fleurir, l'était par Sa Majesté la Reine Elisabeth !

La Providence avait permis qu'un témoin fut là parmi les militaires présents dans ce cimetière. C'est ainsi qu'après beaucoup de cheminements, nous fûmes informés.

Je ne vous dirai pas, Monsieur le Président, toute l'émotion que nous causa cette délicatesse renouvelée.

Elle bouleversa nos cœurs restés depuis dans une silencieuse gratitude. J'ajoute la relation de ces faits à la gerbe de ceux que vous connaissez déjà.

La tombe n'existe plus.

Des ossements nous ont été rendus, mais le cœur et le sang sont restés sur le sol belge, dans ces Flandres, où ils se battirent... comme des lions.

C'est un lien qui demeure, dans un sacrifice qui survit.

En souvenir de notre disparu, mort pour la France, « librement, joyeusement » (selon ses propres paroles) ;

En souvenir des attentions de Sa Majesté la Reine Elisabeth, j'ai eu à honneur d'accepter la Croix Flamande des trois Cités belges.

Je vous prie de daigner agréer, Monsieur le Président, avec mes respectueux remerciements, auxquels j'associe les villes échevinales, l'hommage de mes sentiments très distingués.

● Voir en page 4

Extrait du journal racontant l'histoire de la lettre de Jane

Fernand CHOTARD, instituteur à LAVERNAT

Septembre 1917, Fernand CHOTARD un mois avant sa mort au champ de bataille avec son fils Fernand (8 ans), sa fille Jane (12 ans) et sa femme Marie-Anne

Livret Militaire

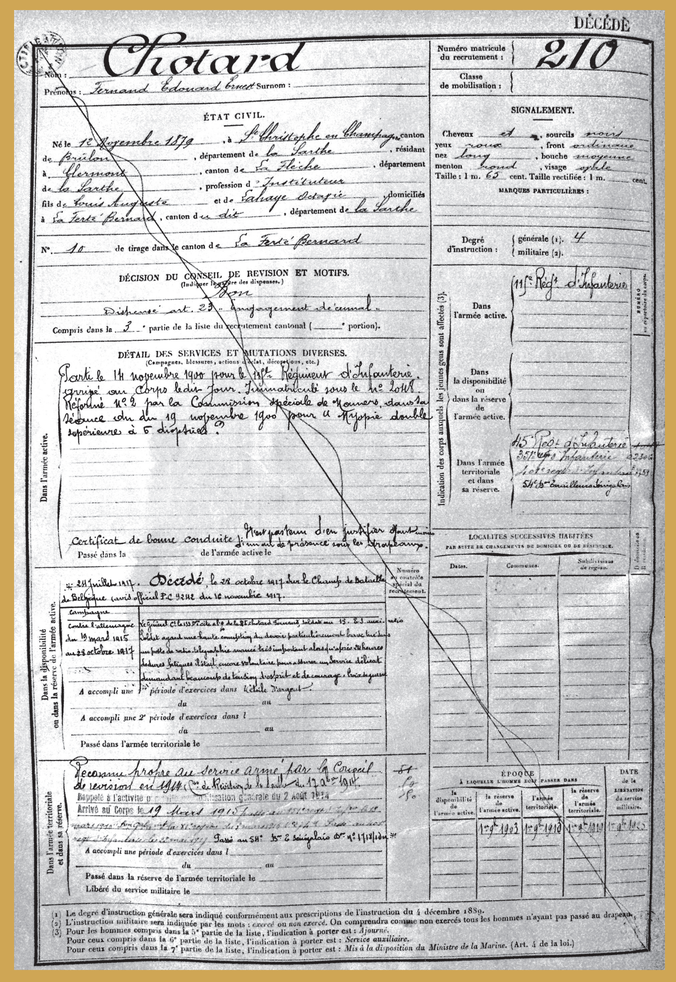

DÉCÉDÉ

Nom : Chotard — Prénoms : Fernand Edouard Ernest — Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 210 — Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 12 Novembre 1879, à St Christophe en Champagne, canton de Brûlon, département de la Sarthe, résidant à Clermont, canton de La Flèche, département de la Sarthe, profession de Instituteur, fils de Louis Auguste et de Lahaye Octavie, domiciliés à La Ferté Bernard, canton de id., département de la Sarthe

N° 10 de tirage dans le canton de La Ferté Bernard

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Bon

Dispensé art. 23 Ajournement de canon.

Compris dans la 3 partie de la liste du recrutement cantonal (— portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Parti le 14 novembre 1900 pour le 115e Régiment d'Infanterie. Rejoint le 2 janvier 1901 sous le n° 2011. Réformé n° 2 par la Commission spéciale de Mamers, dans la séance du 19 novembre 1900 pour « myopie double supérieure à 5 dioptries »

Certificat de bonne conduite. Mauvaises dents, surdité partielle

Passé dans la de l'armée active le

Dans l'armée active. Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Indication des corps auxquels les intéressés sont affectés (3). 115e Régt d'Infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale et dans la réserve.

Reconnu propre au service armé par le Conseil de revision en 1914. Classe de Mobilisation de la Classe 1914

Rappelé à l'activité par application du décret de mobilisation générale du 2 août 1914

Arrivé au Corps le 19 Avril 1915

Passé au 54e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais le 12 juillet 1916

A accompli une période d'exercices dans l'

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

La disponibilité de l'armée active.	La réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	La réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
1er janv. 1903	1er janv. 1910	1er janv. 1913	1er janv. 1917	1er janv. 1920

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Bulletin Paroissiale de Chassillé L'ABBÉ CALENDINI

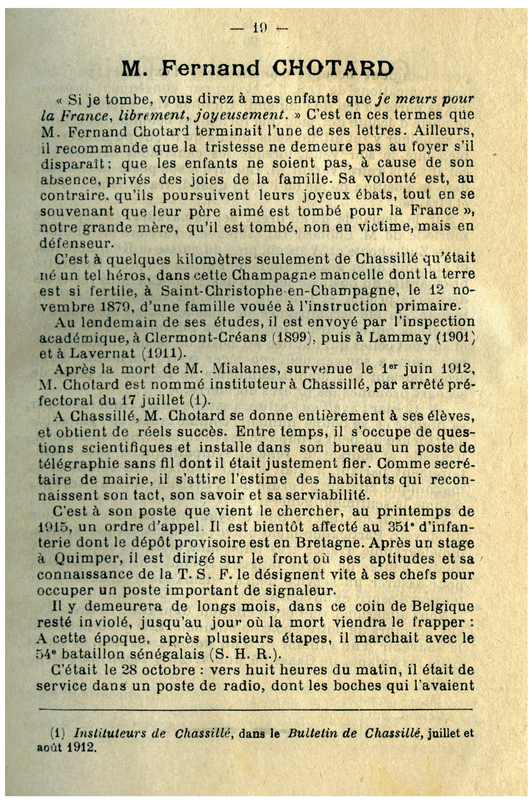

— 19 —

M. Fernand CHOTARD

« Si je tombe, vous direz à mes enfants que *je meurs pour la France, librement, joyeusement.* » C'est en ces termes que M. Fernand Chotard terminait l'une de ses lettres. Ailleurs, il recommande que la tristesse ne demeure pas au foyer s'il disparaît : que les enfants ne soient pas, à cause de son absence, privés des joies de la famille. Sa volonté est, au contraire, qu'ils poursuivent leurs joyeux ébats, tout en se souvenant que leur père aimé est tombé pour la France », notre grande mère, qu'il est tombé, non en victime, mais en défenseur.

C'est à quelques kilomètres seulement de Chassillé qu'était né un tel héros, dans cette Champagne mancelle dont la terre est si fertile, à Saint-Christophe-en-Champagne, le 12 novembre 1879, d'une famille vouée à l'instruction primaire.

Au lendemain de ses études, il est envoyé par l'inspection académique, à Clermont-Créans (1899), puis à Lammay (1901) et à Lavernat (1911).

Après la mort de M. Mialanes, survenue le 1er juin 1912, M. Chotard est nommé instituteur à Chassillé, par arrêté préfectoral du 17 juillet (1).

A Chassillé, M. Chotard se donne entièrement à ses élèves, et obtient de réels succès. Entre temps, il s'occupe de questions scientifiques et installe dans son bureau un poste de télégraphie sans fil dont il était justement fier. Comme secrétaire de mairie, il s'attire l'estime des habitants qui reconnaissent son tact, son savoir et sa serviabilité.

C'est à son poste que vient le chercher, au printemps de 1915, un ordre d'appel. Il est bientôt affecté au 351e d'infanterie dont le dépôt provisoire est en Bretagne. Après un stage à Quimper, il est dirigé sur le front où ses aptitudes et sa connaissance de la T. S. F. le désignent vite à ses chefs pour occuper un poste important de signaleur.

Il y demeurera de longs mois, dans ce coin de Belgique resté inviolé, jusqu'au jour où la mort viendra le frapper : A cette époque, après plusieurs étapes, il marchait avec le 54e bataillon sénégalais (S. H. R.).

C'était le 28 octobre : vers huit heures du matin, il était de service dans un poste de radio, dont les boches qui l'avaient

(1) *Instituteurs de Chassillé*, dans le *Bulletin de Chassillé*, juillet et août 1912.

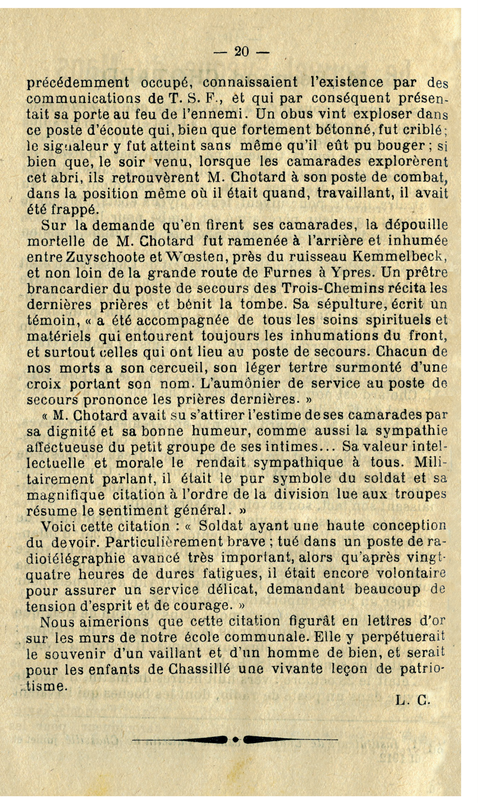

— 20 —

précédemment occupé, connaissaient l'existence par des communications de T. S. F., et qui par conséquent présentait sa porte au feu de l'ennemi. Un obus vint exploser dans ce poste d'écoute qui, bien que fortement bétonné, fut criblé ; le signaleur y fut atteint sans même qu'il eût pu bouger ; si bien que, le soir venu, lorsque les camarades explorèrent cet abri, ils retrouvèrent M. Chotard à son poste de combat, dans la position même où il était quand, travaillant, il avait été frappé.

Sur la demande qu'en firent ses camarades, la dépouille mortelle de M. Chotard fut ramenée à l'arrière et inhumée entre Zuyschoote et Wœsten, près du ruisseau Kemmelbeck, et non loin de la grande route de Furnes à Ypres. Un prêtre brancardier du poste de secours des Trois-Chemins récita les dernières prières et bénit la tombe. Sa sépulture, écrit un témoin, « a été accompagnée de tous les soins spirituels et matériels qui entourent toujours les inhumations du front, et surtout celles qui ont lieu au poste de secours. Chacun de nos morts a son cercueil, son léger tertre surmonté d'une croix portant son nom. L'aumônier de service au poste de secours prononce les prières dernières. »

« M. Chotard avait su s'attirer l'estime de ses camarades par sa dignité et sa bonne humeur, comme aussi la sympathie affectueuse du petit groupe de ses intimes... Sa valeur intellectuelle et morale le rendait sympathique à tous. Militairement parlant, il était le pur symbole du soldat et sa magnifique citation à l'ordre de la division lue aux troupes résume le sentiment général. »

Voici cette citation : « Soldat ayant une haute conception du devoir. Particulièrement brave ; tué dans un poste de radiotélégraphie avancé très important, alors qu'après vingt-quatre heures de dures fatigues, il était encore volontaire pour assurer un service délicat, demandant beaucoup de tension d'esprit et de courage. »

Nous aimerions que cette citation figurât en lettres d'or sur les murs de notre école communale. Elle y perpétuerait le souvenir d'un vaillant et d'un homme de bien, et serait pour les enfants de Chassillé une vivante leçon de patriotisme.

L. C.